

COMMUNE DE MONCAUT
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 Octobre 2018

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le vingt-cinq octobre deux mille dix-huit (25 octobre 2018), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le mercredi trente-et-un octobre deux mille dix-huit (31 octobre 2018), à 20h00, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

Etaient présents : Monsieur Francis MALISANI, Madame Danièle RUFINO, Monsieur David BUTTIGNOL, Madame Josiane SOURBES, Monsieur Michel LABAT, Monsieur Olivier LAMOUREUX, Monsieur Philippe SOULEAU,

Etaient absents excusés : Madame Séverine BOZZI, Monsieur Thierry PITTICO, Madame Claudie VECCHI, Madame Laure VIGNEAU Madame Audrey MALOSSE-BOURLIOT

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier LAMOUREUX

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et ouvre la séance.

N°2018-16 nomenclature:7.3 OBJET : PRET RELAIS TVA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en attente du reversement de la TVA des opérations de réaménagement de l'école et de l'église de Fontarède, il faudrait contracter un prêt relais TVA,

Après consultation :,

La caisse d'épargne propose un prêt relais TVA de.50 000 €

Après examen du dossier, et après en avoir délibéré, le conseil Municipal autorise à l'unanimité Mr Le Maire :

1° - à contracter auprès de la caisse d'épargne un emprunt de 50 000 € sur une durée de 2 ans au taux annuel fixe de 0.57 %, frais de commission 100 € payables à la signature du contrat. Périodicité des échéances d'intérêts annuelle

2°- à procéder aux inscriptions de ces sommes au budget primitif 2018 et à en signer les documents afférents.

TRAVAUX EN REGIE

Les barrières pour sécuriser la salle des fêtes ont été livrées. Une tarière thermique sera mobilisable auprès d'Albret communauté.

Le 7 novembre, le paysagiste interviendra sur le talus pour poser les plants.

Il est proposé de mobiliser les élus du conseil le 1^{er} décembre.

S'agissant du lavoir, il serait souhaitable de réparer la toiture. Monsieur le maire évoquera le sujet avec Jean-Marie Lapa Da Mata.

COMMUNE DE MONCAUT
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 Octobre 2018

**N°2018-17 nomenclature:4.4 Objet : INDEMNITE DE CONSEIL AU
COMPTABLE DU TRESOR – 1er SEMESTRE 2018 – SAGE LAURENCE**

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter le concours du comptable de la trésorerie de Nérac pour assurer des prestations de conseil, et de lui accorder, à ce titre, une indemnité au taux de 100 %, calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Monsieur le Maire précise qu'à cette indemnité s'ajoute celle relative à la participation et aide à l'élaboration du budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL

..... ' Considérant l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

De demander le concours du Comptable public pour assurer des prestations de conseil;

D'accorder sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, sur la période du 1 janvier au, 30 juin 2018, une indemnité de conseil au taux de 100 %;

D'accorder une indemnité pour la participation et l'aide à l'élaboration du budget;
D'attribuer ces indemnités à Madame Laurence SAGE, pour le 1^{er} semestre 2018, en sa qualité de Comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la Commune.

**N°2018-18 nomenclature: 4.4 Objet : INDEMNITE DE CONSEIL AU
COMPTABLE DU TRESOR – 2eme SEMESTRE 2018 BOURGAREL
Philippe**

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services

COMMUNE DE MONCAUT
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 Octobre 2018

extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir solliciter le concours du comptable de la trésorerie de Nérac pour assurer des prestations de conseil, et de lui accorder, à ce titre, une indemnité au taux de 100 %, calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Monsieur le Maire précise qu'à cette indemnité s'ajoute celle relative à la participation et aide à l'élaboration du budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Considérant l'exposé de Monsieur du Maire,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

De demander le concours du Comptable public pour assurer des prestations de conseil :

D'accorder sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, sur la période du 1er juillet au 31 décembre 2018, une indemnité de conseil au taux de 100 %;

D'accorder une indemnité pour la participation et l'aide à l'élaboration du budget;

D'attribuer ces indemnités à Monsieur Philippe BOURGARE, pour le 2ème semestre 2018, en sa qualité de Comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la Commune.

N°2018-19 nomenclature: Objet : Approbation de l'extension du périmètre et de l'actualisation des compétences transférées au Syndicat Eau47 à compter du 1er janvier 2019 et de la modification statutaire du Syndicat Eau47

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5211-18 et L.5211-20 concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation des EPCI, rendus applicables aux syndicats mixtes fermés par renvoi opéré de l'article L.5711-1 du même code ;

VU les Statuts du Syndicat Eau47, approuvés par l'Arrêté inter-préfectoral n°47-2017-12-22-002 du 22 décembre 2017, et en particulier :

- leur article 1 notamment à la forme juridique du syndicat,
- leur article 2.2. relatif à la gestion des services de l'eau potable et/ou de l'assainissement collectif et/ou non collectif (compétences optionnelles à la carte) ;

Vu la délibération prise par la Communauté de communes de FUMEL VALLÉE DU LOT en date du 20 septembre 2018 sollicitant le transfert de ses compétences « Assainissement collectif et non collectif » au 1^{er} janvier 2019 pour 13 de ses communes membres : BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE, CONDEZAYGUES, CUZORN, FUMEL, LACAPELLE BIRON, MASSELS, MONSEMPRON LIBOS, MONTAYRAL, SAINT FRONT SUR LEMANCE, SAINT GEORGES, SAINT VITE, SAUVETERRE LA LEMANCE ET TRENTELS ;

VU les délibérations sollicitant le transfert à Eau47 des compétences à compter du 1^{er} Janvier 2019 prises par les **communes de** :

COMMUNE DE MONCAUT
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 Octobre 2018

- **AIGUILLON** en date du 18 septembre 2018 : Eau potable et Assainissement collectif ;
- **AMBRUS** en date du 25 mai 2018 : Eau potable, Assainissement collectif et non collectif ;
- **BARBASTE** en date du 15 juin 2018 : Eau potable et Assainissement collectif ;
- **CLAIRAC** en date du 13 juin 2018 : Assainissement collectif ;
- **LAPARADE** en date du 31 mai 2018 : Assainissement collectif ;
- **LAVARDAC** en date du 12 juin 2018 : Eau potable et Assainissement collectif ;
- **MONTCOILLAN** en date du 4 mai 2018 : Assainissement collectif et non collectif ;
- **NÉRAC** en date du 21 décembre 2017 : Eau potable, Assainissement collectif et non collectif ;

VU la délibération prise par le **Syndicat Intercommunal des Eaux de Xaintrailles-Montgaillard** en date du 30 juillet 2018 sollicitant le transfert à Eau47 à compter du 1^{er} Janvier 2019 de la compétence « Eau potable » pour laquelle il est actuellement compétent sur les communes suivantes : LAVARDAC (écarts), MONTGAILLARD, VIANNE (écarts) ET XAINTRAILLES.

SOUS RÉSERVE des délibérations :

- du **Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la région du Mas d'Agenais** sollicitant le transfert à Eau47 à compter du 1^{er} janvier 2019 de sa compétence « Assainissement non Collectif » pour laquelle il est actuellement compétent sur les communes suivantes : CALONGES, LAGRUERE, LE MAS D'AGENAIS, MONHEURT, RAZIMET, SENESTIS ET VILLETON.
- de la commune de **LE MAS D'AGENAIS** : Assainissement collectif ;

VU les délibérations du **Syndicat EAU47**

- n°18_066_C du 25 septembre 2018 approuvant l'évolution du périmètre et l'actualisation des compétences transférées à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- n°18_067_C du 25 septembre 2018 approuvant les transferts de compétences au Syndicat Eau47 à compter du 1^{er} janvier 2019 (sous réserve des délibérations des collectivités concernées)

VU la délibération n°18_068_C du Syndicat EAU47 en date du 25 septembre 2018 portant modification des **Statuts** du Syndicat suite à une erreur formelle indiquée sur la délibération n°17_070_C du 28 septembre 2017 concernant la commune de Marmande secteur « écarts de Coussan » : la compétence ANC étant exercée par la commune et non pas par le Syndicat du Sud de Marmande, seule la compétence AEP a été transférée à Eau47.

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le périmètre du Syndicat Eau47, et ses Statuts,

CONSIDÉRANT que le Syndicat Eau47 a consulté l'ensemble de ses membres par courrier du 28 Septembre 2018,

Le *Conseil Municipal* est appelé à se prononcer.

Sur proposition du *Maire*

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

7 voix pour

COMMUNE DE MONCAUT
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 Octobre 2018

0 voix contre

0 abstentions

DONNE son accord pour l'**élargissement du territoire syndical** d'Eau47 dans le cadre de l'article 2.1. de ses statuts, à compter du 1^{er} janvier 2019 aux communes de Blanquefort-sur-Briolance, Clairac, Condezaygues, Cuzorn, Fumel, Lacapelle-Biron, Laparade, Monsempron-Libos, Montayral, Montgaillard, Montpouillan, Pompiey, Saint-Front-sur-Lémance, Saint-Georges, Saint-Vite et Sauveterre-la-Lémance.

DONNE son accord pour les **transferts de compétences** par les collectivités dans le cadre de l'article 2.2. de ses statuts, à compter du **1^{er} janvier 2019** selon le tableau ci-dessous :

Commune	Compétences transférées		
	AEP	AC	ANC
AIGUILLON	X	X	Déjà à
AMBRUS	X	X	X
BARBASTE	X	X	Déjà à
CLAIRAC		X	
LAPARADE		X	
LAVARDAC	X	X	Déjà à
LE MAS D'AGENAIS	Déjà à Eau47	X	Transférée par le SI du Mas
NERAC (centre-ville)	X	X	X
MONTPOUILLAN		X	X
CDC FUMEL VALLEE DU LOT (13		X	X
SI MAS D'AGENAIS			X
SI XAINTRAILLES-MONTGAILLARD	X		

VALIDE les modifications des statuts du Syndicat Eau47 à effet du 1^{er} Janvier 2019 ainsi que leur annexe actualisée relative à la liste des membres et compétences transférées (selon le projet joint à la présente délibération),

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant ;

MANDATE Monsieur le Maire pour informer le Syndicat Eau47 de cette décision.

N°2018-20 nomenclature: 7.5 **Objet : SUBVENTION AIDE AUX SINISTRES DE L'AUDE**

L'association des maires de Lot-et-Garonne se fait le relai de l'association des communes du département de l'Aude pour un appel aux dons national.

Bien que les questions d'équité vis-à-vis des communes sinistrées ailleurs en France qui n'ont pas fait la démarche de solliciter leurs homologues se posent, il

COMMUNE DE MONCAUT
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 Octobre 2018

est proposé d'octroyer un don de 150€.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le don de 150€ octroyé à l'association départementale des communes de l'Aude ;

DONNE pouvoir à son maire pour signer tout document relatif à cette décision.

N°2018-21 nomenclature:7.5 Objet : SUBVENTION ARPA

Plusieurs chats errent autour des dépôts d'ordures ménagères. L'ARPA propose de stériliser les femelles, à hauteur de 80€ par chat. Un appel aux dons a été lancé. Une boîte est déposée pour ce faire à la mairie.

L'ARPA 47 a sollicité la mairie pour une subvention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTTE de donner 150€ à l'association ARPA.

N°2018-22 nomenclature:7.1 Objet DECISION MODIFICATIVE N°2

. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que certains comptes sont en dépassement de crédits, et qu'il faudrait prévoir de faire une décision modificative pour la mise à jour.

Après examen du budget et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide:
INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes	Montant
	Article (Chap.) - Opération	
	1068 (10) : Excédent de Fonctionnement	18 002.45
		18 002.45

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
611(011)contrats de prestation services	-300		
615521 (011) Bâtiments Publics	-2 300		
6541(65)créances admises en non valeur	1 100		
6574(65) subv fonct aux assos	300		
673(67) Titre annulés (sur exercices antérieur	1200		
	00		
Total Dépenses	00	Total Recettes	18 002.45

COMMUNE DE MONCAUT
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 Octobre 2018

INAUGURATION ECOLE

La date a été repoussée au 15 décembre suite à l'organisation de l'assemblée générale de l'association des maires de Lot-et-Garonne.

Les instituteurs seront approchés pour l'organisation d'une animation en amont de l'inauguration officielle qui se déroulera à 11h. Olivier Lamouroux prendra contact avec Philippe Guillem.

L'animation et les discours se tiendront à la salle des fêtes

QUESTIONS DIVERSES

Fontarède

Le permis de construire doit être prochainement délivré.

La start up D'Artagan se propose de réaliser une campagne de communication et de mobiliser des fonds (est habilitée à délivrer des certificats fiscaux), le tout pour une rémunération à 10%.

En contrepartie, la mairie doit proposer une prestation aux donateurs de type repas offert, visite gratuite, valorisation du territoire par le biais d'articles de presse.

PHA va déposer une demande de financement auprès de la Fondation du Crédit Agricole.

La municipalité mobilisera également l'Art Français et la Fondation du patrimoine. Philippe Souleau prépare les dossiers pour envoi mi-décembre auprès des divers financeurs (subvention et mécénat). Des photographies et un film seront réalisés.

Catastrophe naturelle

Suite à l'arrêté de catastrophe naturelle, un dossier a été déposé pour un certain nombre de bâtiments publics, dont l'église de Moncaut.

Taxe d'habitation

238 foyers sont actuellement assujettis à la TH.

Le montant moyen de la TH est de 483€/foyers.

184 foyers seront exonérés progressivement (de 2018 à 2020).

54 foyers seront toujours assujettis à la TH après 2020.

Ecole

Lors du prochain conseil d'école, il sera sans doute question de l'organisation de la pause déjeuner. En effet, les élèves ont fait remonter trois sujets :

- Un 2^{ème} service qui commence tard (aux environs de 13h pour une reprise des cours à 13h30 alors que le 1^{er} service doit démarrer normalement à 12h)
- Un 2^{ème} service régulièrement froid
- Des desserts trop faible en quantité (parts inférieures au nombre d'élèves)

Danièle Rufino se propose d'aller manger le jeudi du conseil d'école pour vérifier ces observations.

**COMMUNE DE MONCAUT
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 Octobre 2018

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
2018/16	7.3	Emprunt	Prêt relais TVA	17/2018
			Travaux en régie	17/2018
2018/17	4.4	Autres catégories de personnel	INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR – 1er SEMESTRE 2018 – SAGE LAURENCE	18/2018
2018/18	4.4	Autres catégories de personnel	INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR – 2eme SEMESTRE 2018 BOURGAREL Philippe	18.2018
2018/19	9.1	Autres compétences de la commune	Approbation de l'extension du périmètre et de l'actualisation des compétences transférées au Syndicat Eau47 à compter du 1er janvier 2019 et de la modification statutaire du Syndicat Eau47	18/2018
2018/20	7.5	subvention	Subvention Sinistrés de l'Aude	19/2018
2018/21	7.5	subvention	Subvention ARPA	20/2018
2018/22	7.1	Décision Budgétaire	Décision modificative N°2	20/2018
			Inauguration école	20/2018
			Questions diverses	20/12018